

Rencontre publique du 5 juillet 2022

Concertation continue relative au programme PariSanté Campus

Visite guidée du premier site de PariSanté Campus

Nombre de participants : 15

Lieu : PariSanté Campus, 2-10 Rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 PARIS

Guides :

- **Virginie RAULT**, Directrice juridique et immobilier - PariSanté Campus
- **Marie MARQUIS-VAN DE VELDE**, Assistante au Responsable d'opérations – Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF)

Dans le cadre d'un projet immobilier et urbain, la visite du premier site de PariSanté Campus a été proposée pour permettre au public de mieux percevoir le fonctionnement interne et les activités du programme. **35 participants** s'étaient inscrits au préalable à la visite, **15** ont finalement participé. Durant la visite, plusieurs points d'arrêts ont permis des échanges entre les intervenants et les participants. Deux groupes de visite ont été constitués.

Contenu des échanges

- **Echanges concernant le bâtiment actuellement occupé par PariSanté Campus :**
 - *Plusieurs participants ont noté la luminosité des lieux et l'architecture particulière associée. Une participante a souhaité savoir si le bâtiment était une construction neuve :*
 - ⇒ Le Professeur Antoine Tesnière indiqué qu'avant sa réhabilitation - par l'architecte qui l'avait initialement conçu - le bâtiment était entièrement fermé, en effet ce dernier avait été conçu pour occulter la lumière afin de permettre le développement de photos. Le bâtiment abritait alors les locaux de Technicolor, sa forme arrondie fait référence aux pellicules. L'architecte a recyclé des parties de la façade du bâtiment dans le cadre de la réhabilitation, il est également précisé que le mobilier provient du réemploi.

- *Une participante souhaite savoir si le site actuel de PariSanté Campus est en location :*
 - ⇒ PariSanté Campus loue une partie du bâtiment situé rue Oradour sur Glane jusqu'en 2028, date à laquelle les travaux de réhabilitation des locaux de l'ancien Hôpital du Val-de-Grâce devraient être achevés. PariSanté Campus a été accompagné par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) dans le cadre de la signature du contrat de location.
- *Un participant s'interroge quant à la performance énergétique du bâtiment actuel de PariSanté Campus :*
 - ⇒ Il est indiqué que le bâtiment est certifié HQE (Haute qualité environnementale).
- *Des questions concernaient le potentiel d'occupation total du bâtiment (capacité, surface, etc.). Une participante s'interroge sur le devenir des 6 000 m² actuellement inoccupés :*
 - ⇒ Le bâtiment a une capacité d'accueil de 1 300 personnes déjà atteinte, et du fait du développement du télétravail il est à noter que ces 1 300 personnes ne sont pas présentes simultanément sur le site.
- *Il a été demandé quel organisme s'installera dans le laboratoire humide actuellement en construction sur le site ?*
 - ⇒ Le laboratoire humide, en cours de réalisation sur PariSanté Campus, est prévue pour accueillir le laboratoire « *Physics for Medicine Paris* », qui est une *Unité de recherche mixte* (Inserm / ESPCI Paris / CNRS / Université Paris Sciences et Lettres), dont les équipes s'installeront une fois la construction achevée.
- **Echanges concernant l'organisation interne générale du bâtiment :**
 - *Plusieurs participants ont souhaité connaître la répartition des structures entre les différents étages du bâtiment et la mixité entre les structures privées et les structures publiques :*
 - ⇒ Chaque étage du bâtiment accueille à la fois des structures privées et des structures publiques, qui sont réparties entre l'aile Est et l'aile Ouest.
 - ⇒ Il est également précisé que les postes de travail sont organisés entre postes dit « fixes » et postes dit « nomades ». Les postes dits « nomades » ont des espaces dédiés mais pas de poste fixe qui leur sont spécifiquement attribués, ils disposent ainsi de caissons de rangement sous clé pour permettre de libérer les espaces de travail en fin de journée et ont également accès à des salles de réunions qui leur sont mises à disposition.
 - *Un participant a demandé si INRIA dans sa globalité était présent sur le site :*
 - ⇒ En réponse à cette question, il est indiqué qu'une partie seulement des équipes d'INRIA se sont installées sur le site.

- *Des remarques ont porté sur le restaurant inter-entreprises (RIE) : nombre de couverts et accessibilité du site pour le prestataire (sécurité dans la gestion des entrées et des sorties)*
 - ⇒ Il a été indiqué que le RIE avait une capacité de 450 couverts par service, soit 900 couverts par jour puisque deux services sont prévus sur le site.
 - ⇒ C'est la société ARPEGE¹ qui gère le RIE de PariSanté Campus. Les accès au bâtiment étant sécurisés, chaque personne, y compris les prestataires qui travaillent sur le site dont la société ARPEGE, ont des badges d'accès qui régissent leur niveau d'accès autorisé au site (lieux et horaires).

- *Des questions ont également concerné l'enseignement : il a ainsi été demandé si le collège de France était présent sur le site, si les formations étaient de niveau LMD (Licence, Master, Doctorat) et si elles avaient débuté, et enfin si des enseignements sur l'éthique des données et de leur utilisation étaient prévus ?*
 - ⇒ Il a été indiqué que le collège de France participait aux activités de PariSanté Campus via l'un des membres fondateurs.
 - ⇒ Par ailleurs, des formations de niveau master ont débuté l'année dernière : des masters organisés par l'Université PSL dont plusieurs masters transverses de l'institut PRAIRIE .
 - ⇒ Enfin, il a été confirmé que des formations sur l'éthique des données et de leur utilisation sont bien prévus.

- *Des remarques concernaient la sensibilité des données, et la sécurisation de celles-ci. Plus précisément un participant a souhaité savoir dans quelle mesure l'isolation phonique du site permettait d'en garantir la confidentialité :*
 - ⇒ La maîtrise d'ouvrage indique qu'il n'y a pas de serveur hébergeant des données sur le site. Il est à noter que la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) est impliquée dans le travail de sécurisation des données.
 - ⇒ Par ailleurs, l'isolation phonique est de très bonne qualité, sachant que les équipes qui travaillent sur des données confidentielles sont localisées dans des espaces fermés.

- **Sur les start-ups**
 - *Une participante a demandé combien de start-up étaient présentes en simultané sur PariSanté Campus :*
 - ⇒ Il a été indiqué que 60 start-ups étaient actuellement hébergées sur le site.

 - *Un participant a souhaité savoir si les start-ups payaient un loyer :*
 - ⇒ La maîtrise d'ouvrage lui a précisé que les start-ups payaient bien un loyer, qui leur permettait également de pouvoir bénéficier d'un accompagnement par le GIS PariSanté Campus.

 - *Des remarques concernaient la procédure d'intégration des start-ups : recrutement, sélection et durée des contrats. :*

¹ En savoir plus sur : <https://www.arpege-restaurants.fr/>

- ⇒ Il a été indiqué que les start-ups intégraient le site de PariSanté Campus après analyse de leur candidature déposée sur le site internet de PariSanté Campus.
- ⇒ La durée de leur occupation sur site est généralement prévue pour une durée de 1 à 2 ans renouvelable.
- *Une participante souhaite savoir si les start-ups occupent uniquement des espaces en open-space ou si elles peuvent également avoir accès à des postes fixes :*
 - ⇒ Il a été précisé que suite à l'acceptation de leur dossier de candidature, les start-ups obtiennent, selon leurs besoins, un poste de travail fixe ou nomade. Les start-ups ayant des postes dits nomades sont en effet installées en *open-space*, et ont également accès à des salles de réunion en complément. À noter qu'il est possible de passer d'un poste nomade à un poste fixe au fil du temps.
- **Autre**
 - *Un participant a demandé à connaître la date de création du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) :*
 - ⇒ La maîtrise d'ouvrage indique que le GIS a été créé au lendemain de l'annonce officielle du projet par le Président de la République, en décembre 2020.
 - *Un participant a demandé si le projet était financé sur fonds publics ?*
 - ⇒ La maîtrise d'ouvrage confirme que le projet PariSanté Campus est effectivement en partie financé sur fonds publics *via* le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
 - *Un participant souhaite savoir si l'Institut PRAIRIE est un institut privé ?*
 - ⇒ La maîtrise d'ouvrage indique que l'Institut PRAIRIE est un institut public.

Réunion publique

Pour retrouver les échanges in extenso, vous pouvez consulter l'enregistrement vidéo de la réunion publique, disponible en ligne sur le site internet dédié à la concertation : <https://www.concertation-parisantecampus.fr/fr/documents>

Date : 5 juillet 2022, de 19h à 21h

Nombre de participants : 30

Lieu : PariSanté Campus, 2-10 Rue d'Oradour-sur-Glane à 75015 PARIS

Représentants des porteurs du projet :

- Claire GIRY, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation
- Professeur Antoine TESNIERE, PariSanté Campus, Directeur Général du Groupement d'Intérêt Scientifique,
- Guillaume PELEE de Saint-Maurice, Médecin Général et Directeur de l'école du Val-de-Grâce,
- David SAINATI, Ministère de la Santé et de la Prévention, Coordinateur interministériel de la « Stratégie d'accélération santé numérique »

Garante de la concertation CNDP : Nathalie DURAND

Animation : Aurélie PICQUE, Parimage

Introduction

Aurélié PICQUE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette réunion. Elle souligne que la réunion est filmée, et sera rediffusée sur le site internet.

Elle indique le déroulé de la réunion, articulée en plusieurs parties :

- Un premier temps avec une présentation des grands enjeux de PariSanté campus et de la concertation préalable et continue, suivi d'un premier temps d'échange.
- Un second temps avec une présentation des avancées du projet et des prochaines étapes, suivi d'un second temps d'échange.

Enfin, elle rappelle que la réunion se tient dans le cadre de la post-concertation sous l'égide d'une garante, Nathalie DURAND, Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Partie I – les enjeux du projet et la concertation

Claire GIRY et Antoine TESNIERE reviennent sur les grands enjeux de PariSanté Campus, les objectifs et les programmations scientifiques et immobilières.

Antoine TESNIERE revient sur la concertation préalable et les recommandations des garantes.

Nathalie DURAND, garante de la concertation, précise le rôle la CNDP et revient sur la concertation préalable qui s'est tenue. Elle précise également le rôle de la garante et les principes de la CNDP.

Claire GIRY précise les modalités de concertation continue envisagées et indique que les inscriptions sont ouvertes pour faire partie du comité de suivi qui sera mis en place dans le cadre de la concertation continue.

Temps d'échange

Question 1 :

Un participant demande pourquoi le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ainsi que France Domaine ne sont pas partenaires du projet alors qu'ils ont à charge le patrimoine Étatique.

Antoine TESNIERE explique que le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ainsi que France Domaine devenue depuis la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) sont associés au suivi du projet PariSanté Campus et à l'analyse du modèle économique de la concession.

Claire GIRY souligne que chaque décision impliquant un coût est contrôlée par la direction en charge du budget de l'État, les discussions se font à un niveau

interministériel. Le projet PariSanté Campus représentant un coût important pour l'Etat, la maîtrise d'ouvrage indique que la Direction du budget est étroitement associée au suivi du projet et fait partie des directions étroitement associée au suivi du projet.

Partie II – les avancées du projet et les prochaines étapes

Des témoignages vidéo des structures présentes sur le site sont diffusés.

Antoine TESNIERE revient sur les différentes avancées du projet depuis la fin de la concertation préalable. Il précise également les prochaines étapes du projet.

Temps d'échange

Question 2

Une participante souligne la nécessité d'avoir des réseaux internet fiables et sécurisés - et notamment la fibre - pour alimenter les différents outils numériques qui pourraient être inventés puis diffusés sur l'ensemble du territoire. Elle demande si c'est à ce titre Orange est partenaire du projet.

Antoine TESNIERE souligne que les infrastructures de télécommunication sont nécessaires au développement des activités du numérique pour la santé. PariSanté Campus a vocation à permettre à différentes structures de créer des outils numériques innovants qui nécessiteront l'usage de réseaux internet. Néanmoins, ces réseaux ne seront pas développés dans le cadre du projet, c'est pourquoi les liens avec les opérateurs publics et privés tel qu'Orange sont importants. Par exemple, dans les complexes hospitaliers, l'accroissement des données dans l'imagerie médicale nécessitera d'adapter les débits des réseaux.

Conclusion

Claire GIRY rappelle à tous les participants qu'ils peuvent candidater au comité de suivi. Elle souligne que la maîtrise d'ouvrage est attachée à la concertation qui permet de faire progresser le projet. À ce titre, la concertation continue proposera différents types de format pour que les échanges se poursuivent. Elle remercie la garante de son accompagnement, et également les participants de leur présence.

La séance est levée à 20h45.